

Leur espérance, dès le tombeau, est pleine de gloire et d'immortalité — *Spes illorum gloria et immortalitate plena!* ” Sur le cercueil de son ami de cinquante ans, de son fidèle auxiliaire dans le service de Dieu au près des âmes, se pouvait-il plus beau et plus fier langage? Nous ne le croyons pas.

Qu'il nous soit permis de mêler nos modestes regrets à ceux de l'évêque, du clergé et du peuple nicolétains, en déposant sur la tombe du regretté curé Lavallée l'hommage de notre souvenir respectueux et ému! *Dona ei, Domine, requiem aeternam! Donnez-lui, Seigneur, le repos éternel!*

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

---

## ETUDE CANONIQUE

### APPLICATION DE LA MESSE POUR LE PEUPLE

(SUITE ET FIN) 1

---

10. On sait maintenant quelles sont les fêtes qui comportent encore pour nous l'obligation de la messe *pro populo*, et quelles sont celles qui en sont exemptes par indult. On sait de plus quels sont les territoires (diocèses) qui sont affectés par ces indults. Il ne reste plus qu'à répéter, dans l'ordre du calendrier, la liste des fêtes telles que données par Urbain VIII qui exigent encore cette application pour les évêques et pour quelques curés et des fêtes qui ne l'exigent plus pour le plus grand nombre des curés du Canada. Pour plus d'utilité, on dispose cette liste sur quatre colonnes et on y joint la mention des territoires affectés.

---

1 Voir les Nos 5, 7, 8 et 9.